

POUR QUI ?

VOUS AVEZ PLUS DE 65 ANS
OU ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP ?

VOUS HABITEZ SUR LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU JOVINIEN ?

Joigny, Béon, Brion, Bussy-en-Othe,
La Celle-Saint-Cyr, Cézy, Champlay,
Chamvres, Cudot, Looze, Paroy-sur-
Tholon, Précy-sur-Vrin, Saint-Aubin-sur-
Yonne, Saint-Julien-du-Sault, Saint-
Martin-d'Ordon, Sépeaux-Saint Romain,
Verlin, Villecien, Villevallier.

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS
POUR VOUS DÉPLACER EN VÉHICULE ?

Alors la plateforme
de mobilité santé
est faite pour vous !

COMMENT FAIRE POUR RÉSERVER UN TRANSPORT ?

Téléphonez au

06 75 02 18 69

Pour s'inscrire et prendre vos réservations, l'accueil téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Les réservations et annulations devront être effectuées au plus tard la veille avant 12h. En cas d'annulation après ce délai, le trajet sera facturé.

Pour vous inscrire, vous devrez donner : votre nom, votre prénom, votre date de naissance, votre adresse et votre numéro de téléphone.

PLATEFORME

MOBILITÉ SANTÉ

UN TRANSPORT POUR VOS
DÉPLACEMENTS SANTÉ

Pour les personnes
de plus de 65 ans



QU'EST-CE QUE LA PLATEFORME DE MOBILITÉ SANTÉ SENIORS ?

.....

Un service de transport sur-mesure, adapté aux plus de 65 ans, qui propose :

- De vous conduire à vos rendez-vous médicaux (centres hospitaliers, professionnels de santé libéraux du secteur médical et paramédical, pharmacies, etc.) ;
- Des circuits adaptés à vos horaires ;
- De venir vous chercher et vous reconduire à votre domicile ;
- De vous facturer un coût abordable et accessible à tous ;
- Un transport assuré par des conducteurs formés et au sein de véhicules adaptés.

POUR ALLER OÙ ?

.....

La plateforme mobilité santé intervient pour les motifs de déplacement liés à la santé :

- Se rendre à un rendez-vous médical vers les centres hospitaliers et ou chez un professionnel de santé libéral du secteur médical et paramédical (médecin, chirurgien-dentiste, infirmier, kinésithérapeute, audioprothésiste, opticien-lunetier, prothésiste et orthésiste pour l'appareillage des personnes handicapées, etc.) ;
- Se rendre à la pharmacie la plus proche (hors besoins spécifiques non couverts comme les prothèses) ;
- Amener votre animal chez le vétérinaire le plus proche, dans la limite d'une fois par année.

Les déplacements les plus courts seront favorisés, idéalement au sein de la Communauté de Communes du Jovinién quand l'offre est présente.

QUAND FONCTIONNE LA PLATEFORME ?

.....

La plateforme mobilité santé fonctionne du lundi au vendredi de 9h à 19h.
(Hors jours fériés et dimanche)

LES TARIFS ?

.....

L'utilisation de la plateforme mobilité santé est payante. Le prix est établi au trajet, il est de 7 € pour un aller/retour.

Pour le paiement, une facture sera envoyée à votre domicile : vous pourrez payer par chèque, par carte bleue ou en espèces auprès de la trésorerie. Le conducteur ne prend aucun paiement en direct.

